

Les arts sont dus à Dieu & au Chappellain
 par les hostiers, de leur ma. antique Cohor, ancien prieur
 de Chanier pour raison de la demeur. appelée les contreforts
 de ses fiefz ex appartenances de medines

Scavoir

a trial vu gital & un seisme de lediere seigle
 y 1. gital $\frac{1}{16}$ led.
 auoine trois lediers, trois quarts y 2. l. $\frac{3}{4}$
 argent deux deniers y 2. s.
 au chappellain seigle ~~trois~~ lediers y 2. l.
 auoine deux lediers, deux quarts ledier y 2. l. $\frac{2}{4}$
 argent un denier y 1. s.

Le preneur est pour les deux vignes qui a joint
les cantons tropés surd. pour qu'il paye lui même
les fard redanant, & en rapporte. quittance aux f-
reviseurs ainsi qu'il s'y est obligé.

Notre Souffigne l'expert amiablement accorde par la
partie de Pierre Cayton cultilluigil et d'indigne pres-
Haymeu Cayton du Village de l'Esch pour proceder
a l'estimation d'ug pre p parti d'Esch. Roum. de
Contraste que nous aurions trouue de la Contene-
L'pre de la Contene d'ug d'un Jourme. d'Esch
Jourme a l'auet et pla d'Esch. tice Cayton ayant le tout
Considere palpe p examine auant le tout d'Esch
La somme de d'Esch Cene dix huit liure fait a l'Esch
Le Vingtuit apuril 1691 l'Esch de quoy auons
signe le present Caldures 1691